

## Conseil d'Administration du mardi 13 juin 2023 Délibération n°CA-2023-14

---

**NATURE :** Affaires Administratives  
**Objet :** Statuts de l'Université Grenoble Alpes

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;*

*Vu le rapport favorable rendu à l'unanimité par le HCERES le 17 mai 2023 ;*

*Vu le projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;*

*Vu l'avis du comité social d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA émis le 8 juin 2023 ;*

Considérant qu'au terme d'une expérimentation de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement d'une durée de trois années et après une évaluation conclusive, les statuts de l'Université Grenoble Alpes (UGA), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement, sont pérennisés ;

Considérant que cet établissement comprend trois établissements-composantes conservant leur personnalité morale : l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'études politiques de Grenoble et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ;

Considérant le projet de décret pérennisant les statuts de l'UGA ;

Considérant les statuts de l'UGA annexés à la présente délibération ;

Il est proposé que le Conseil d'Administration se prononce sur l'adoption des présents statuts.

**Annexes :** 23-05-30\_Revision\_Statuts\_UGA

Le président fait procéder au vote :

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Résultat du vote :       |    |
| Nombre de présents :     | 18 |
| Nombre de procurations : | 7  |
| Votes « Pour » :         | 25 |
| Votes « Contre » :       | 00 |
| Abstentions :            | 00 |

### Décision du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, émette un avis favorable sur les présents statuts.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration

